

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2022**  
~~~~~

**AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION D'UN CARREFOUR**  
**SUR LA RD 619 À SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS**  
**OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE L'AMÉNAGEMENT**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 novembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Chantal DUMAS à Mme Roxane MARC, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, M. Pascal DELIEUZE à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT.

Excusés

Mme Jocelyne KUZNIAK.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU ensemble, la délibération du 21 juin 2021 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault du 23 mai 2022 sur l'instauration d'un fonds de concours Petites villes de demain et bourg-centre ;

VU la délibération du conseil municipal de Saint-André-de-Sangonis n°2021-07-29/12 d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès du département de l'Hérault et de la CCVH au titre de son fonds de concours PVD – bourgs centres ;

CONSIDERANT que la commune a tenu compte de la remarque de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) formulée dans le courrier référencé L2111\_53 du 26 novembre 2021, considérant qu'un tel équipement devait s'inscrire dans une réflexion plus large sur les mobilités,

CONSIDERANT l'étude mobilités et plan guide lancée en 2022 par la commune dans le cadre de son engagement dans le programme Petites villes de demain,

CONSIDERANT que la demande s'inscrit pleinement dans le projet de la commune, qui vise à apaiser la circulation automobile dans son centre urbain et à sécuriser et encourager les déplacements piétons, vélos pour se rendre sur les différents équipements publics, en particulier les écoles,

CONSIDERANT la priorité donnée, dans le programme Petites villes de demain, à la question des mobilités, de la transition écologique et des espaces urbains,

CONSIDERANT que la demande s'inscrit pleinement dans le règlement d'attribution du fonds de concours « Petites villes de demain - bourgs centres » de la CCVH,

CONSIDERANT le plan de financement de l'aménagement ci-dessous,

Département	40 %	24 765.60 €
CCVH	40 %	24 765.60 €
Commune	20 %	12 382.80 €
<b>Montant total HT</b>	<b>100 %</b>	<b>61 914 €</b>

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

### DÉCIDE

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver la demande de sollicitation du fonds de concours Petites villes de demain – bourgs centres de la commune de Saint-André-de-Sangonis pour un montant de 24 765,60 €,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des démarches utiles à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 3029  
Publication le 22/11/2022  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 22/11/2022  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20221121-9813-DE-1-1  
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président  
de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ



**VALLÉE DE L'HÉRAULT**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MAIRIE DE ST ANDRE DE SANGONIS  
COURRIER ARRIVE LE :

02 DEC. 2021

Diffusion :  
Original pour exécution :

Elus : *Maire*

Copies pour information :

*DGS*

*Chargé PVD*

Gignac, le 26 novembre 2021

**Monsieur le Maire de Saint-André-de-Sangonis**  
**Mairie de Saint-André-de-Sangonis**  
**Cour de la place**  
**34725 Saint André de Sangonis**

**NIRéf: L2111\_53**

**Objet : votre demande de subvention**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre demande en date du 28 octobre 2021 concernant le financement de l'aménagement d'un carrefour à feux.

Je vous informe que la CCVH ne souhaite pas subventionner ce type d'aménagement ponctuel tant qu'il ne s'inscrit pas dans une réflexion plus globale.

Nous vous invitons donc à revoir ce projet en l'inscrivant par exemple dans un programme de sécurisation des abords des écoles ou de gestion des mobilités, qui pourrait lui permettre de bénéficier du soutien du dispositif petites villes de demain.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Directeur Général des Services

*Joseph Brousset*  
Joseph BROUSSET

2 parc d'activités de Camalcé

BP 15 - 34150 Gignac

Tél. 04 67 57 04 50

[www.cc-vallee-herault.fr](http://www.cc-vallee-herault.fr)

Communauté de communes Vallée de l'Hérault



**Objet : Demande du  
subvention pour  
l'aménagement et la  
sécurisation**

Affaire suivie par  
Séverine REDONNEL,  
Responsable des Finances et  
de la Commande Publique  
Tél. 04.67.57.00.65  
severine.redonnel@sangonis.fr

Communauté de Communes  
De la Vallée de l'Hérault  
2 Parc d'activités de Calmacé  
34150 Gignac

*Saint André de Sangonis,  
Le 30 septembre 2021.*

Monsieur Le Président,

La commune de Saint André de Sangonis a constaté des problématiques de vitesses excessives à un passage par lequel les enfants passent obligatoirement pour se rendre dans les écoles et collège.

Afin de réduire la vitesse, améliorer la fluidité des échanges et garantir la sécurité des citoyens, nous envisageons d'implanter des feux de circulation.

Nous sollicitons de votre haute bienveillance pour nous accorder une subvention nous permettant de financer notre projet.

Le montant des travaux s'élève à 74 296 € TTC , donc 61 914 €.

Le financement serait :

Département	40 %	24 765.60 €
Communauté de commune Vallée de L'Hérault	40 %	24 765.60 €
Commune	20 %	12 382.80 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>61 914 €</b>

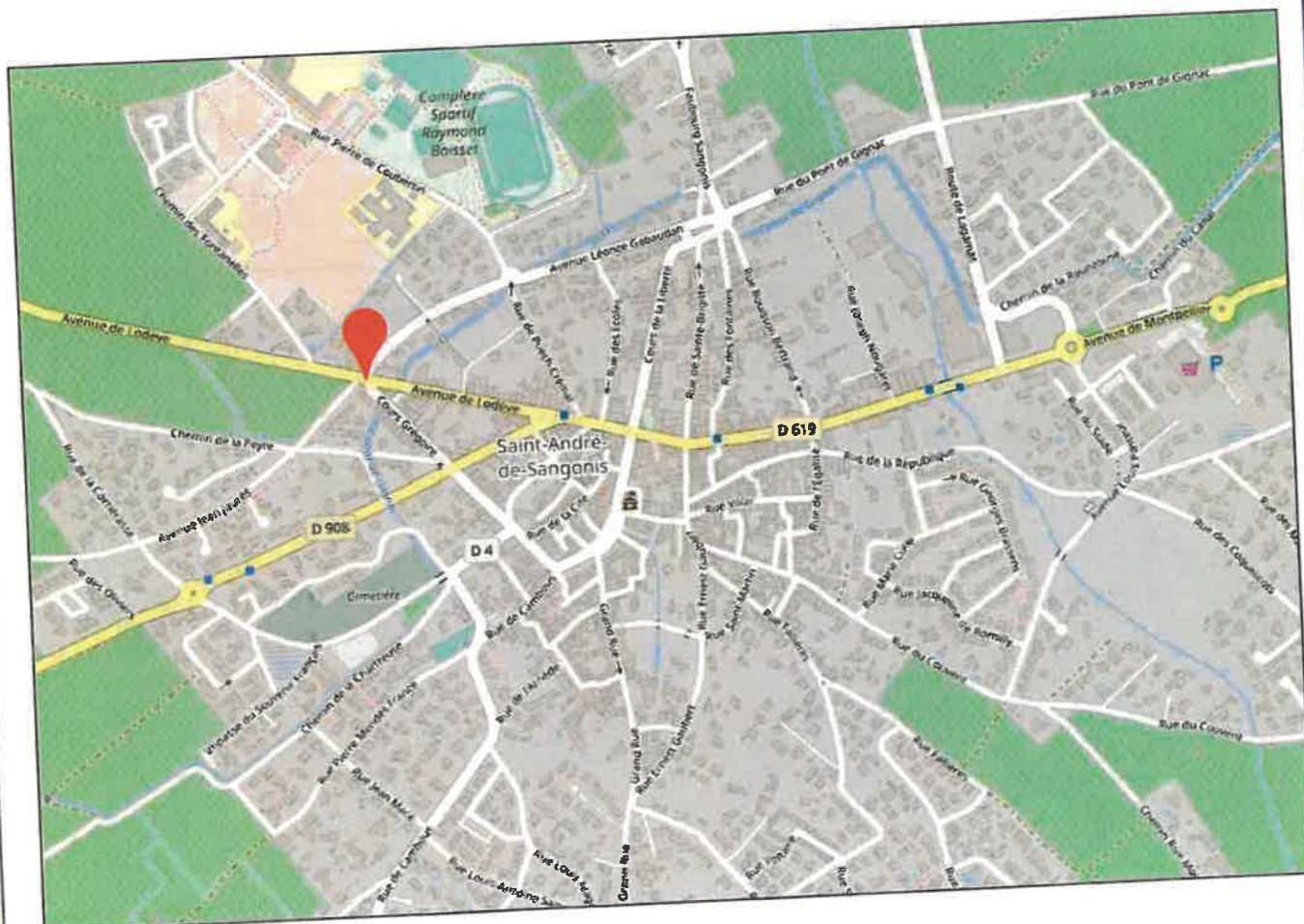
Souhaitant que cette subvention pourra bientôt nous être accordée et je vous en remercie par avance.

Recevez, Monsieur Le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jean-Pierre GABAUDAN  
Maire



# 1. Situation du carrefour



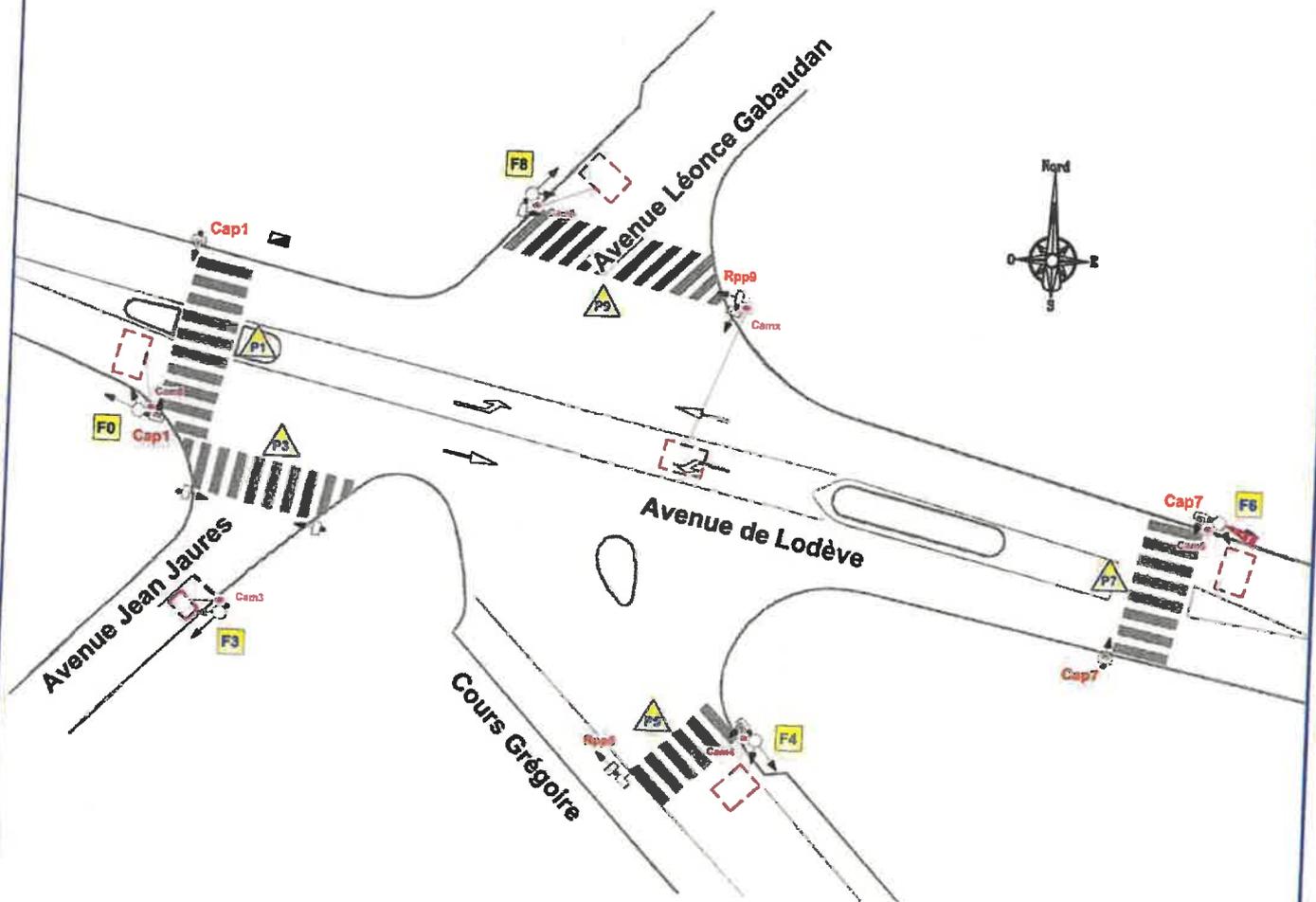
## Coordonnées GPS

*Cliquer sur le symbole de position pour une redirection vers Google Maps.*

43°39'03.8"N 3°29'56.6"E

43.651042, 3.499053

## 2. Plan du carrefour



- Légende :**
- Armoire SLT.
  - Poteau.
  - Boucle Omni VL.
  - Boucle sélective BUS / TRAM.
  - Radar Hyperfréquence.
  - Radar Bus.
  - Xcam + zone de détection
  - Bouton Poussoir.
  - R11v : Feu tricolore circulaire.
  - R24 : Signal d'Arrêt.
  - Croix Grecque.
  - R12 : Signal Piéton.
  - A13b : Signal Attention Passage Piéton
  - Feu tricolore circulaire avec polence

DEPARTEMENT DE L'HERAULT / COMMUNE DE SAINT ANDRE DE SANGONIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021-07-29/12

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 28

**Le vingt-neuf juillet deux mille vingt et un,**

Le Conseil municipal de la commune de SAINT ANDRE DE SANGONIS (Hérault) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN Maire représenté par Henry MARTINEZ, 1<sup>er</sup> adjoint,

Membres présents : Henry MARTINEZ, Roxane MARC, Yannick VERNIERES, Chantal DUMAS, Didier CARAYON, Serge HODEE, Christine SANCHEZ, Tiphonie RUIZ, Loidgi CARO, Jean Christophe NOUGAREDE, Marie Hélène GOETZ, Julien MASSEBIAU, Annie BLANES, Wilfrid MBILAMPINDO, Jean Louis CEREZUELA, Murielle THERMEA, Jacqueline VERDU, Yves GUIRAUD, Lydia BRAILLY, Flavien BOTTINELLI

Membre(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Jean Pierre GABAUDAN a donné procuration à Henry MARTINEZ, Marie Hélène CAZEVIEILLE a donné procuration à Chantal DUMAS, Laurent BERNADOU a donné procuration à Christine SANCHEZ, Clémence OFFEN a donné procuration à Serge HODEE, Edith MARTIN a donné procuration Chantal DUMAS, Sylvain MAZET a donné procuration à Christine SANCHEZ, Jean Yves WINUM a donné procuration à Henry MARTINEZ, René GARRO a donné procuration à Yves GUIRAUD, Edwige GENIEYS a donné procuration à Lydia BRAILLY.

Membre absent : Julien MASSEBIAU

Secrétaire : Tiphonie RUIZ

Service instructeur : Direction générale

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT ET DE LA SECURISATION**

*Le Maire certifie :*

*- que la convocation du Conseil municipal avait été faite le : 21 juillet 2021*

*- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 2 août 2021*

**Jean-Pierre  
GABAUDAN,  
Maire**



Vu l'article 1111.10 du CGCT

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 7 juin 1977 modifiée.

Les articles R.111-1, R.119-2 et R.119-7 du Code de la voirie routière relatifs à la conception, la fabrication, la commercialisation, l'utilisation et l'entretien des équipements routiers dont les équipements de signalisation permanents ou temporaires ; complétés par l'arrêté du 26 juillet 2012 relatif aux performances et aux règles de mise en service des feux de circulation routière tricolores permanents.

Vu l'arrêté du 12 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et portant création d'une signalisation visant à autoriser un mouvement directionnel pour les cyclistes dans les carrefours à feux.

Considérant que la Communauté des communes de la Vallée de l'Hérault a engagé un programme d'investissement de 116 millions d'euros sur 7 ans dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement 2021-2027 et qu'elle envisage un Fonds de concours aux communes et de moyens généraux de 8 M€.

Considérant que le Conseil Départemental de l'Hérault est le premier partenaire financier des communes et investisseur de premier plan, qu'il est un acteur majeur de la mobilité et qu'il développe une dynamique spécifique d'innovation routière intégrée au sein des différentes politiques d'entretien, d'exploitation et de modernisation de son réseau.

Considérant que le Conseil Départemental de l'Hérault est le premier partenaire financier des communes et investisseur de premier plan, qu'il est un acteur majeur de la mobilité et qu'il développe une dynamique spécifique d'innovation routière intégrée au sein des différentes politiques d'entretien, d'exploitation et de modernisation de son réseau.

Considérant que la commune a constaté des problématiques de vitesses trop élevées des véhicules en agglomération et qu'elle souhaite proposer des solutions d'aménagement. Qu'elle souhaite réduire la vitesse des usagers, améliorer la fluidité des échanges et garantir la sécurité des citoyens, elle envisage d'implanter des feux de circulation voir plan ci annexé.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré par 21 voix pour, 5 contre et 2 abstentions des membres présents ou représentés ;

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté des communes de la Vallée de l'Hérault.

**Jean-Pierre GABAUDAN**  
**Maire**

